



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de séance du 15 juillet 2025

Date de la convocation : 8 juillet 2025 - Séance ordinaire : séance ouverte à 20 h 30 levée à 22 h 00

L'an deux mille vingt-cinq le quinze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Mme Anne BRACCO, Maire.

ELUS	Fonction	Présents	Absent excusé	Absent	Pouvoir
Mme BRACCO Anne	Maire	X			
M. VIAUD Jean-François	Adjoint au Maire	X			
M. SEIGNEURY Stéphane	Adjoint au Maire	X			
Mme LABAUME Sylvaine	Conseillère municipale	X			
M. LEFEBVRE Patrice	Conseiller municipal	X			
M. SEIGNEURY Patrice	Conseiller municipal	X			
Mme FERRU Nathalie	Conseillère municipale	X			X
Mme TRICAUD Nathalie	Conseillère municipale		X		
Mme CONTAU/ BOUA LI Marie	Conseillère municipale	X			
M. LEGENDRE Patrice	Conseiller municipal			X	
M. MAZIÈRE Baptiste	Conseiller municipal	X			
Mme DENIS Graziella	Conseillère municipale		X		Pouvoir à Mme FERRU

Autre présente : Mme MARCHET Corinne

Nombre de conseillers

En exercice	12
Présents	9
Pouvoir	1
Votants	10

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

⇒ Mme FERRU Nathalie a été élue secrétaire de séance.

Dans la même séance,

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL du 27 juin 2025

⇒ Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du 27 juin 2025

Dans la même séance

INFORMATION DES DECISIONS PRISES par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation L2122-22 du CGCT

Dépenses budget principal M57 : Néant

Dans la même séance

TRAVAUX : LANCEMENT CONSULTATION Maître d'œuvre/cahier des charges délibération référence 2025_045

Depuis 2007, les élus se sont engagés dans une démarche d'amélioration de la sécurité et de la traversée du village, à travers plusieurs aménagements : réalisation de trottoirs, mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR), sécurisation des cheminements piétons et interventions diverses sur la voirie.

Dans la continuité de cette démarche et après la réalisation de l'enfouissement des réseaux secs, la commune souhaite poursuivre ses efforts par de nouveaux travaux visant à améliorer la qualité des déplacements, la sécurité routière, et l'accessibilité de l'espace public par l'aménagement des rues de l'École, des Ponts et de l'Impasse des Prés ainsi que la possibilité de créer un parking aux abords des services publics (Ecoles et Hôtel de Ville) ainsi que la réfection de la cour de l'hôtel de Ville avec un volet paysager;

Ayant entendu son rapporteur,

Vu l'avis de la commission communale des finances en date du 11 avril 2025 ;

Vu l'avis de la commission communale des travaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu les besoins de la commune en matière de voiries départementales et communales, notamment pour les travaux d'aménagement et de réfection de la voie et la création de parkings,

Vu les compétences techniques nécessaires à la bonne définition et mise en œuvre de ces projets,

Vu que la commune ne dispose pas en interne des ressources techniques suffisantes pour assurer cette mission de maîtrise d'ouvrage, Vu la délibération révérence 2013/20, portant sur l'adhésion à la compétence voirie ;

Vu la proposition d'assistance formulée par Eure-et-Loir Ingénierie (E.L.I), établissement public départemental proposant des missions d'accompagnement technique aux collectivités territoriales du département dont la commune est déjà adhérente,

Considérant que le recours à Eure-et-Loir Ingénierie permettrait d'assurer une expertise technique neutre et adaptée aux besoins de la collectivité,

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le recours à Eure-et-Loir Ingénierie pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de voirie, dans les conditions définies par la convention à intervenir ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention et toutes pièces correspondantes à cette assistance à maîtrise d'ouvrage avec Eure-et-Loir Ingénierie, ainsi que tous les documents y afférents ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2025, section investissement, programme 200701 « SÉCURITÉ ET TRAVERSE DU VILLAGE »

Dans la même séance

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT – CAUE : adhésion délibération référence 2025_046

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) d'Eure-et-Loir est un organisme départemental créé en application de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Il a pour missions :

- de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- de conseiller les collectivités en matière d'aménagement, d'urbanisme, de paysage, et de patrimoine bâti,
- d'accompagner les projets publics locaux (aménagements de centre-bourg, extensions urbaines, voiries, équipements publics, etc.),
- d'informer et sensibiliser les habitants, notamment dans le cadre de projets de construction ou de rénovation.

Le CAUE intervient à titre gracieux pour les communes adhérentes, hors frais de déplacement ou demandes spécifiques sortant du cadre de sa mission.

L'adhésion de la commune de GAS au CAUE d'Eure-et-Loir permettrait de bénéficier d'un appui technique, neutre et qualifié, notamment dans le cadre des réflexions engagées ou à venir en matière d'aménagement, de patrimoine et de cadre de vie.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale du CAUE. Pour l'année 2025, elle s'élève à 80 €, tranche d'habitant 501 à 1000.

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **D'ADHÉRER** au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) d'Eure-et-Loir à compter de l'année 2025.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et les appels de cotisation.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2025 et suivants à la section fonctionnement.

Dans la même séance

GAS EN FÊTE 2025

■ **Organisation de la course de caisses à savon**

Mme BRACCO soumet au Conseil municipal la question du maintien de la course de caisses à savon, prévue le samedi 6 septembre 2025. Elle informe que la condition d'un minimum de 6 caisses est atteinte. 9 équipes sont actuellement inscrites, mais plusieurs autres dossiers sont encore incomplets et en cours de finalisation. Mme le Maire tient à remercier chaleureusement Mmes Ferru et Contau pour leur présence lors des trois courses de caisses à savon organisées à Auneau, Bouglainval et Belhomert.

Ces événements ont permis de susciter l'intérêt du public et de générer plusieurs inscriptions, contribuant ainsi au dynamisme local.

L'organisation prévoit une répartition sur trois sites :

1. Site de la course – Rue de la République

13h à 15h : Essais libres des caisses à savon

15h à 18h : Course officielle, suivie du podium

Présence de stands ambulants :

Food trucks : Granita – Bubble Tea – Glace à l'italienne – Pomme d'amour

Buvette tenue par l'association AMAP

2. Site de la Mairie – Prairie attenante

14h à 18h : Animations familiales

Structures gonflables

Jeux : sumo, course en sac, chenille

Vente de gourmandises par l'association Si tu Aimes Ton École

Crêpes, gaufres, barbe à papa (14h à 18h)

Buvette assurée par l'association Club Saint-Gilles (14h à 18h)

18h à 22h : Restauration par deux Food trucks – JEEPS BURGER et le ROUGAIL

22h : Départ de la retraite aux flambeaux

3. Site de l'Étang (lieu d'arrivée de la retraite aux flambeaux)

22h30 – 23h : Arrivée de la retraite aux flambeaux

23h : Feu d'artifice

23h30 à 2h : Bal populaire

Buvette tenue par l'association Gens Bonheurs (22h à 2h)

Mme le Maire rappelle que toutes les demandes officielles d'autorisation (occupation de voirie, sécurité, autorisations de débit de boissons temporaires, etc.) sont faites dans les délais réglementaires. Les devis nécessaires à la location du matériel, à la logistique et à l'animation seront validés.

Un point sur l'avancé de l'organisation de l'événement :

- Distribution du tableau financier à ce jour : dépenses prévisionnelles 8 983.55 €/recettes partenaires convention signée pour un montant de 1 680 €
- Liste des partenaires :
- STELORA GROUPE 500 €, MAIN VERTE SERVICE 500 €, ER ELEC 300 €, AGE IMMOBILIER 200 €, CAFÉ MANU (report 2021) 100 €, COORDONNERIE BOUA'LI 50 €, RENOV AUTO 30 €, ADERIM 200 €, LES PIECES DE BICHETTE 50 €, ATOL HANCHES 500 €, THE LITTLE POUPY 150 € : SOIT UN TOTAL A CE JOUR DE 2 630 €.
- Menuiserie SEIGNEURY et Fils : fabrication d'un tremlin
- Ferme EARL SEIGNEURY P/F : fabrication et fourniture de ballots de paille pour la sécurité du circuit

■ GAS EN FÊTE 2025 : MISE À DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVÉ : *délibération référence 2025_047*

Dans le cadre de GAS EN FÊTE du 6 septembre 2025, Mme le Maire propose de mettre à disposition des emplacements sur le domaine public et privé pour les emplacements de buvettes et repas

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L. 2122-1-1 et suivants relatifs à l'occupation temporaire du domaine public,

Considérant l'organisation de l'événement GAS EN FÊTE le 6 septembre 2025, visant à promouvoir la convivialité, Considérant l'opportunité d'offrir aux visiteurs une diversité de propositions culinaires via l'installation de stands foodtrucks et associations,

⇒ Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

- D'AUTORISER la mise à disposition du domaine public et privé communal pour l'installation de foodtrucks ou de barnum

tenu par les associations à l'occasion de l'événement GAS EN FÊTE du 6 septembre 2025, sur les emplacements suivants

1. Site de la course – Rue de la République

Food trucks : Granita – Bubble Tea – Glace à l'italienne – Pomme d'amour : 20 m² : entre le 34 et 39 rue de la république

Association AMAP stand Buvette : 15 m² : 39 rue de la république

2. Site de la Mairie 10 rue de l'école – Prairie attenante

Association Si tu Aimes Ton École stand Vente de gourmandises (Crêpes, gaufres, barbe à papa) : 15 m²

Association Club Saint-Gilles stand buvette: 15 m²

Foodtruck – JEEPS BURGER Restauration cour de la mairie : 15 m²

Foodtruck : Le ROUGAIL cour de la mairie : 15 m²

3. Site de l'Étang

Association Gens Bonheurs : stand Buvette 15 m²

- **D'ÉXONÉRER** de la redevance d'occupation du domaine public ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public ou privé et à prendre toute mesure nécessaire à l'organisation de l'événement.

■ **GAS EN FÊTE 2025 : SACEM Forfait annuel** : *délibération référence 2025_048*

Le Maire a présenté au Conseil Municipal la proposition de souscrire à un **forfait SACEM** pour la gestion des droits d'auteur liés à l'organisation de **6 événements musicaux** dans le cadre de la programmation culturelle de la commune. (Fête de la musique, Course de caisses à savon, bal, marché de Noël...)

Le coût total pour la souscription au forfait SACEM est de **348,87 € TTC**.

Cette souscription permettra à la commune de régler les droits d'auteur pour la diffusion de musique lors de ces événements, conformément à la législation en vigueur. Le forfait couvre la diffusion de musique pour les 6 événements programmés.

Après avoir pris connaissance de la proposition, le Conseil Municipal a délibéré sur l'opportunité de souscrire à ce forfait.

⇒ Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à la souscription d'un forfait SACEM pour la gestion des droits d'auteur pour un montant de 348,87 € TTC pour la couverture des droits de 6 événements musicaux organisés par la commune.
- **D'AUTORISER** la souscription au forfait SACEM pour un montant total de 348,87 € TTC (trois cent quarante huit euros et quatre-vingt-sept centimes Toutes Taxes Comprises) ;
- **DE DIRE** que cette dépense est inscrite au budget de la commune dans la section fonctionnement, chapitre 011.

Dans la même séance

Questions et informations diverses :

✚ **Néant**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 00

Le secrétaire de séance

Nathalie FERRU

Mme Le Maire

Anne BRACCO



Page - 4 -